

## PROCÈS-VERBAL

Vu l'absence de quorum à la séance ordinaire du 11 décembre, celle-ci fut reportée au 17 décembre.

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 15 h 05, le 17 décembre 2014.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- M. le préfet Robert Miller, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le préfet Jean-Luc Fortin, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général

### Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président, M. Gilles Lehouillier, vice-président du conseil de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution n° C-2014-93**

Sur proposition de Mme Michèle Morin-Doyle, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
  - ✓ Ajouter le sujet Alliance des Grands Lacs au point divers

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2014

**Résolution n° C-2014-94**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Robert Miller, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2014.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2014

**Résolution n° C-2014-95**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2014.

Adoptée

Désignation d'un préfet membre du comité exécutif

**Résolution n° C-2014-96**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- De désigner, M. Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, pour siéger au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec en remplacement de M. Jean-Pierre Turcotte.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Avis sur le règlement n° RAVQ-934 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la réalisation de travaux relatifs à la reconstruction du pont des Méandres au-dessus de la rivière Lorette et au réaménagement de ses approches dans la zone inondable de grand courant

### **Résolution n° C-2014-97**

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RAVQ-934 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la réalisation de travaux relatifs à la reconstruction du pont des Méandres au-dessus de la rivière Lorette et au réaménagement de ses approches dans la zone inondable de grand courant;
- D'autoriser le secrétaire à délivrer et à transmettre au conseil d'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre au conseil d'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis concernant le règlement n° R.A.V.Q. 829 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire industrielle, l'agrandissement de certaines aires d'affectation urbaines et du périmètre d'urbanisation

### **Résolution n° C-2014-98**

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° R.A.V.Q. 829 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire industrielle, l'agrandissement de certaines aires d'affectation urbaines et du périmètre d'urbanisation;
- D'autoriser le secrétaire à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement n° R.A.V.Q. 926 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire de commerce majeur à même une partie d'une aire urbaine située dans le quadrilatère formé par les rues Bouvier, des Basses-Terres, des Rocailles et du boulevard Pierre-Bertrand

### **Résolution n° C-2014-99**

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° R.A.V.Q. 926 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire de commerce majeur à même une partie d'une aire urbaine située dans le quadrilatère formé par les rues Bouvier, des Basses-Terres, des Rocailles et du boulevard Pierre-Bertrand;
- D'autoriser le secrétaire à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- a) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 7 octobre 2014
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 octobre 2014
- c) Résolution CV-2014-10-08 de la Ville de Lévis
- d) Résolution 14-195-O de la MRC de La Jacques-Cartier – Pacte fiscal transitoire – Financement compensatoire de la Route Verte

Divers

Mme Michèle Morin-Doyle fait état de l'avancement du dossier avec l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent et en profite pour saluer le travail de M. Benoît Massicotte.

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2014-100**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Michèle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2014-93 à C-2014-100 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE